



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET
D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, René Tousignant, directeur général par intérim de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette que le Conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 4^{ième} jour de juin 2018, a adopté le règlement no. 2018-04 modifiant le règlement no 2000-05 «règlement de zonage» visant la création d'une nouvelle zone à la zone 100.

Le présent règlement a été approuvé par la MRC des Collines de l'Outaouais le 21 juin 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement 2018-04 au bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.


Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 3^{ième} jour de juillet 2018


.....
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Tousignant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 3^e jour de mars 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ème} jour de mars 2018.


.....
Directeur général par intérim